



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **22 février 2021**

Décision n° **CP-2021-0410**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Chassieu

objet : Réserve foncière - Secteur des Brosses - Acquisition, à titre onéreux, de la parcelle cadastrée BY 153 située rue Augustin Fresnel

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Présidente : Madame Emeline Baume

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Issam Benzeghiba

Affiché le : mardi 23 février 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, MM. Marion, Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Runel (pouvoir à M. Longueval).

Absents non excusés : M. Kabalo.

Commission permanente du 22 février 2021**Décision n° CP-2021-0410**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Chassieu

objet : **Réserve foncière - Secteur des Brosses - Acquisition, à titre onéreux, de la parcelle cadastrée BY 153 située rue Augustin Fresnel**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 3 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte de l'acquisition

Afin de maintenir le socle industriel du territoire et d'accompagner l'émergence de l'industrie du futur, la Métropole de Lyon a pour ambition de garantir les conditions d'implantation et de développement à long terme des sites de production et de recherche et développement métropolitains.

La Métropole souhaite ainsi acquérir un terrain nu situé en zone AUEi1 au plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), dans un périmètre de projet futur de 48 ha s'étendant à Chassieu et à Saint Priest, dont l'objectif est de permettre, à terme, l'accueil de nouvelles activités productives en matière économique sur l'est de la Métropole.

Les premières études conduites par la Métropole pour le développement de ce territoire ont montré la nécessité de mettre en œuvre un plan d'aménagement d'ensemble à l'échelle de la zone dite des Tâches-Brosses afin de garantir la cohérence de cette urbanisation, permettre son phasage, pouvoir préserver les enjeux environnementaux et structurer les équipements nécessaires à ce développement (voiries, assainissement, etc.).

La Métropole est par ailleurs propriétaire majoritaire sur ce secteur, ayant engagé la maîtrise foncière de ce territoire de projet depuis de nombreuses années. Elle souhaite poursuivre cette démarche d'acquisition afin de lancer la réalisation de ce projet de développement.

II - Désignation du bien acquis

À ce titre, la Métropole souhaiterait se porter acquéreur d'un terrain nu, cadastré BY 153, situé rue Augustin Fresnel, dans le secteur dit des Brosses-Tâches à Chassieu, en secteur AUEi1 au PLU-H, d'une superficie de 4 110 m², -bien cédé occupé- par un bail verbal avec monsieur Copona.

III - Conditions de l'acquisition

Aux termes d'un acte, monsieur Jean-Noël Moreau céderait la parcelle au prix de 173 000 €, prix évalué par la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 5 mars 2020, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 173 000 €, de la parcelle d'une superficie de 4 110 m², cadastrée BY 153, située rue Augustin Fresnel à Chassieu et appartenant à monsieur Jean-Noël Moreau dans le cadre de la réserve foncière.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 28 janvier 2019 pour un montant de 28 000 000 € en dépenses, sur l'opération n° 0P07O4499.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 21 - compte 2111 - fonction 581, pour un montant de 173 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 3 200 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 février 2021.